



CONVENTION SUR ESPÈCES MIGRATRICES

Distr. GENERAL

PNUE/CMS/Conf. 9.14/Rev.1
12 novembre 2008FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

NEUVIÈME SESSION DE LA
CONFÉRENCE DES PARTIES
Rome, 1-5 Décembre 2008
Point 12.0 de l'ordre du jour

PRINCIPAUX PROJETS SUR LES ESPÈCES ET ACTIONS CONCERTÉES

(Préparé par le Secrétariat de la CMS)

1. Le présent document fait état des progrès accomplis depuis COP8 pour la réalisation de deux projets principaux sur les espèces et d'une action concertée entreprise par le Secrétariat de la CMS en coopération avec ses partenaires sur la conservation d'espèces migratrices d'antilopes sahélo-sahariennes (SSA), de grues de Sibérie et de mammifères des terres arides d'Asie dont l'état, tel qu'il est défini par la Convention, est défavorable.

A. PROGRAMME DE PLAN D'ACTION POUR LES ANTILOPES SAHELO-SAHARIENNES

La CMS, avocat de la biodiversité du désert !

2. L'action concertée en faveur des SSA est basée sur la Résolution 3.2 de la CMS (Actions concertées pour les espèces de l'Annexe I), mise à jour par les Résolutions 4.2 (Nairobi, 1994), 5.1 (Genève, 1997), 6.1 (Le Cap, 1999), 7.1 (Bonn, 2002) et 8.29 (Nairobi, 2005). A ce titre, la Conférence des Parties a donné instruction au Secrétariat et au Conseil scientifique d'encourager et d'aider les Parties à mener des actions concertées sur les espèces identifiées et à soumettre régulièrement des rapports et des résultats à la Conférence des Parties.

3. Pendant plusieurs années, la mise en œuvre d'actions concertées pour les antilopes sahélo-sahariennes a montré comment les terres arides étaient indiscutablement une des zones importantes d'activité de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS). La Convention, a maintenant acquis une expérience considérable pour répondre aux besoins très spécifiques de ces zones qui contiennent un nombre élevé d'espèces migratrices emblématiques très bien adaptées à ces conditions extrêmes de la vie sauvage, notamment pour la faune de grands mammifères. L'appauvrissement biologique et la dégradation des terres de ces régions, ainsi que l'augmentation de la pauvreté qui en est la conséquence, ont également des effets économiques et géopolitiques au niveau international.

4. L'objectif général du Plan d'action de la CMS pour les SSA et les programmes en cours pour sa mise en œuvre est avant tout la préservation et la restauration de la biodiversité

unique de la zone sahélo-saharienne où survivent les dernières populations viables de la grande faune sahélo-saharienne sur la base d'un patrimoine naturel utilisé par les communautés nomades de bergers, et aussi la recherche d'un équilibre entre des mesures de développement social et de conservation de cet environnement naturel.

5. Plus spécifiquement, les principaux objectifs de l'action concertée sont de créer des zones protégées et de les renforcer, d'appuyer des programmes de réintroduction, de favoriser la participation des communautés locales et de prendre des mesures pour créer des capacités nationales de moyens d'intervention. Ces dernières sont réalisées essentiellement par des cours de formation et des inventaires biologiques de la région où se trouve la faune des grands mammifères sahélo-sahariens. Utilisant des enquêtes terrestres et aériennes, le programme a permis de confirmer la position précaire de ces espèces du désert dans les Etats de l'aire de répartition.

6. L'Action concertée de la CMS en faveur des antilopes sahélo-sahariennes est également entreprise dans le contexte des efforts internationaux faits par divers organismes des Nations unies et par l'Union européenne pour maintenir la biodiversité et combattre la désertification dans la région du Sahara.

7. Les activités étant gérées au titre du programme SSA et des projets SSA CMS/FFEM et SSA CMS/UE, elles représentent une grande partie des réalisations du Plan d'action de la CMS pour les antilopes sahélo-sahariennes (SSA) et peuvent être résumées pour les trois dernières années comme suit..

PHASE I : Projet SSA-CMS/FFEM (SSAP I) :

Réalisation du projet :

8. Les crédits enregistrés du projet SSA-CMS/FFEM (SSAP I) – à l'exclusion des fonds équivalents des partenaires – s'élèvent à un total budgétaire de 1 754 000 €. Le projet a été administré par le Secrétariat de la CMS suite à son financement par le "Fonds Français pour l'Environnement Mondial" (FFEM) de 1 385 000 € (79%) approuvé en avril 2002, et l'accord sur le financement entre la CMS et l'"Agence Française de Développement" signé en mai 2003. La Convention a également apporté une contribution de 280 000 € (16%) sur une période de quatre ans de coordination générale de 2003 à 2006, la Belgique un montant de 89 000 € (5%).

9. Les procédures budgétaires sont basées sur une première avance suivie d'autres avances contre des dépenses conformément aux règles financières du FFEM et de l'ONU. Comme actuellement les versements du FFEM se montent à 714 161 € (52% du budget du FFEM), le solde de 670 839 € (42% du FFEM) couvre le programme restant et une réallocation de 300 000 € comme contribution de partenariat au nouveau projet SSA-CMS/EC (SSAP II).

10. Comme indiqué périodiquement au Comité permanent à ses 28^{ème} et 32^{ème} sessions (CMS/StC28/12 & CMS/StC32/15/Rev.2), le projet CMS/FFEM a porté essentiellement sur le Niger et la Tunisie comme projet pilote avec des activités croisées dans quatre autres pays. Depuis son lancement à la fin de 2003, plusieurs activités ont été réalisées dans différents pays concernés avec une attention particulière sur des activités en Tunisie, au Niger et au Tchad, les enquêtes préliminaires ayant montré l'existence de populations résiduelles d'antilopes sahélo-sahariennes dans les parties sauvages dans la région Niger-Tchad.

11. Diverses activités ont eu lieu en Mauritanie, au Maroc et au Sénégal dans le cadre du projet CMS/FFEM avec des budgets respectifs de 60 250 €, 30 250 € et 15 250 €. Les dépenses enregistrées pour ces pays portent sur la formation régionale de février 2007, qui a eu lieu en Tunisie et pour laquelle une formation a été proposée des fonctionnaires du Maroc et du Sénégal. Cependant, au cours de cette période, un soutien technique de l'équipe du projet a été proposé à la Mauritanie et au Maroc mais ceci ne s'est pas encore matérialisé. Des contacts sont encore en cours avec le Sénégal, suite à la réintroduction précédemment réussie de l'oryx.

12. Le projet CMS/FFEM au Mali a été conçu pour être un vaste programme doté d'un budget général de 239 550 € dont 10 000 € seulement ont été utilisés pour un inventaire et une étude effectués au début de 2005 par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONFCS). Cet inventaire consistait à déterminer l'état de conservation de la gazelle dama au sud de Tamesna, Mali. Les conclusions de l'enquête ont montré la nécessité de réallouer les ressources aux activités restantes dans des zones clés telles que le Termit au Niger et la zone frontière avec le Tchad. Ceci a été décidé en coopération avec le FFEM.

13. Depuis 2006, le programme s'est surtout développé et s'est concentré sur deux fronts avec un point fort sur le Sahara septentrional, avec des activités dans le sud tunisien et un second point fort dans le Sahara méridional, avec le développement du projet de zones protégées de Termit-TinToumma au Niger.

Progrès dans la partie septentrionale :

14. Constitution de méga populations d'Oryx et addax dans la partie Sud de la Tunisie :
- conformément à la stratégie de la Tunisie établie en 2004 pour permettre la constitution d'une méta-population d'oryx et d'addax en Tunisie, translocation de 20 addax et 10 oryx avec l'appui technique de la Fondation internationale pour la vie sauvage (IGF), en tant que premier pas pour une réintroduction totale de l'addax dans la nature à partir des parc nationaux de Djebil et Senghar ;
 - des inventaires (*Gazelle leptocère* phase I en avril 2006 et phase II en septembre 2007, aux parcs nationaux de Djebil, Senghar et Sidi Toui) ;
 - des sessions régionales de formation conduites par l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique (IRSNB) à des fonctionnaires des Etats de l'aire de répartition à l'occasion de la translocation réussie d'antilopes en février 2007.
 - l'acquisition de deux véhicules tout-terrain pour le projet CMS/FFEM en Tunisie ; et
 - le support à l'Unité Nationale de Coordination du Projet ASS en Tunisie.

Progrès réalisés dans la partie méridionale de l'Aire de répartition

15. Le Secrétariat de la CMS a signé un mémorandum d'accord avec le Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification en août 2005 pour un montant de 365 450 € visant à la réalisation des activités du CMS/FFEM au Niger.

16. En septembre 2007, 98,9% du total du budget du MoU avaient déjà été engagés pour couvrir presque toutes les activités du projet CMS/FFEM au Niger. Le programme du Niger était principalement au sujet :

- de la mise à jour des inventaires à Termit/Tin Touma en 2006-2007 (dernière enquête effectuée en 2004) ;
- d'un atelier de lancement qui s'est tenu à Termit en mai 2006 et a été une bonne opportunité pour les partenaires du projet au Niger de se rencontrer et également de rencontrer les communautés locales pour les engager dans le processus de conservation des SSA ;
- d'un premier projet de classification et de gestion de la zone protégée de Termit/Tin Touma mené par le Fonds de conservation du Sahara (SCF) ;
- de l'acquisition d'un véhicule tout-terrain pour l'Unité de coordination nationale du Niger ;
- de la collaboration avec l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP) pour aider/appuyer l'Unité de coordination nationale du Niger dans ses travaux sur le projet CMS/FFEM, à travers l'implication d'un volontaire dans le projet ; et
- d'un programme de surveillance qui aidera le Niger à exercer une présence dissuasive dans la zone protégée de Termit/Tin Touma et une surveillance de cette zone avec l'appui des communautés pastorales, et l'établissement d'un programme de sensibilisation a été convenu avec les autorités du Niger, le financement étant en cours.

17. Il a été fait état de la chasse illégale et excessive d'espèces d'antilopes en danger à Tesker/Niger à la 31^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS (Bonn, septembre 2006), en réponse et à la suite de quoi la CMS a organisé deux missions sur le terrain au Niger pour dresser un rapport et pour constater les dégâts, suite au rapport adressé au Comité concernant une possible chasse illégale.

18. Les principaux résultats des missions ont fait l'objet d'un débat au cours de la 32^{ème} réunion du Comité permanent (Bonn, novembre 2007) qui a approuvé les recommandations du Secrétariat et a demandé instamment que des mesures soient prises. Le rapport de StC32 est disponible à : http://www.cms.int/bodies/StC/32_StC_documents_overview.htm.

19. En tant que mesure urgente pour établir un régime de chasse durable au Niger, le mandat pour une étude a été élaboré par le Secrétariat et débattu avec le représentant du groupe de travail sur les SSA du Conseil scientifique de la CMS et comme partenaires le Conseil d'administration du Fonds de conservation du Sahara (SCF) et le Conseil international pour la chasse (CIC). L'élaboration d'un projet pratique de manière à renforcer les capacités des services envers la vie sauvage au Niger et à faire l'essai d'une organisation efficace de la chasse au Niger est en cours.

Vers un corridor de conservation transfrontalier entre le Niger et le Tchad :

20. Le projet CMS/FFEM a été planifié pour des activités croisées au Tchad avec un budget total de 50 000 € qui a été entièrement utilisé pour le projet "Prospection de la

conservation de zones prioritaires pour les SSA et identification de programmes de conservation/développement au Tchad” mené par l’ IRSNB.

21. L’enquête aérienne a démontré l’existence de populations d’addax en petits nombres au Tchad ce qui était un bon encouragement de faire progresser un nouveau projet transfrontalier entre le Niger et le Tchad lequel a été convenu au début de 2007 et financé par la Commission européenne.

PHASE II : Projets SSA-CMS/EC (SSAP II) :

Un nouveau programme pour accroître la protection et la conservation des SSA

22. Le projet “Programme transfrontalier de conservation et de gestion durable de la biodiversité sahélo-saharienne de la zone de Termit / Tin Toumma, au Niger et du Djourab Ouest, au Tchad” est entré en vigueur en janvier 2007. A l’origine, il a été attribué au projet un budget de 2 875 000 €. Cependant, étant donné la situation politique instable au Tchad en 2006 et 2007, le fait que, temporairement tout au moins, il a été impossible de travailler dans le Djourab tchadien depuis 2007, et en raison du retrait qui s’en est suivi d’un certain co-financement prévu, la CMS a demandé une réduction de l’ensemble du financement du projet, le financement tombant de 2 875 000 € à 2 375 000 €. La Commission européenne a convenu de revoir le programme en novembre 2007.

23. Le nouveau projet de conservation des SSA dans la région frontalière Niger-Tchad est basé sur un budget total du projet s’élève à 2 375 000 € dont 1 900 000 € (80 %) sont financés par la Commission européenne, 300 000 € (12,63%) par le projet CMS/FFEM, et 175 000 € (7,37%) par des contributions en liquide et en nature de la CMS et des activités progressives de levée de fonds menées par la CMS. SCF (Sahara Conservation Fund), partenaire important de la CMS, s’est engagé sur 233 000 € pour le projet.

24. Afin de soulager le Secrétariat de la CMS de son fardeau de travail croissant et compte tenu de l’importance et de la complexité de ce nouveau projet, la CMS a demandé au PNUC de créer pour quatre ans un poste d’administrateur associé de gestion de programme au niveau L2 ; l’assistant financier précédent qui s’occupait du SSAP I a été en poste du 5 septembre 2007 au 22 septembre 2008. Son remplacement aura lieu après un processus de sélection suite à sa promotion au poste P3 dans une autre organisation de l’ONU.

25. Le rapport financier vise à expliquer la situation du projet qui doit démarrer sur une base solide et à donner des détails d’utilisation des fonds pendant la période de rapports d’un an et demi.

26. A cause des raisons exposées ci-dessus et dans la lettre du 3 juillet 2008 de la CMS à la CE et à cause de l’insuffisance des fonds par rapport à ce qui était prévu, une requête a été adressée à la Commission européenne en mai 2007 afin de réduire le budget total (de 2 875 000 € à 2 375 000 €), d’où la notification de suspension des activités au Tchad mentionnée ci-dessus et des retards dans le lancement du projet envoyé au Bureau de coopération CE/EuropeAid. Les négociations sur la réalisation du projet, le budget et l’approbation du partenaire principal sur le terrain (Niger/ME/LCD et SCF) ont été menées en octobre et novembre 2007 au Niger par l’Unité régionale de coordination du projet.

27. Parallèlement, le ministère de l’Environnement (MEL/CD) du Niger a approuvé en février 2008 les activités, le budget et l’organigramme proposés.

28. A la suite de quoi un addendum au mémorandum d'entente existant entre la CMS et le Niger (2005) a été signé par les deux parties en août 2008, comme base d'activités et de programmes déterminés pour la période du projet au Niger.

29. Les activités de terrain ont commencé en décembre 2007 avec l'achèvement d'une enquête aérienne de la zone de Termit comme premier point de référence sur la situation globale de la mégafaune et l'évaluation globale de l'utilisation de la zone par les chameaux.

Création de la zone protégée de Termit / Tin Toumma, une arche de Noé du Sahara :

30. La région de Termit, un petit massif montagneux au sud-est du Niger, a la dernière population sauvage d'addax dans le monde et, plus généralement, la faune du Sahara qui est encore relativement protégée. En novembre 2007, un inventaire aérien a permis d'évaluer une population d'environ 200 addax. Comme appui au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la désertification au Niger, et en partenariat avec le Fonds de conservation du Sahara, le projet SSA soutient activement la création de la future zone protégée Termit / Tin Toumma (proposition pour les limites et le zonage, dossier de classification, atelier de sensibilisation de la population locale, surveillance écologique, etc.). La variabilité des pluies et des pâturages du désert et le caractère erratique des SSA qui peuvent se déplacer sur des centaines de kilomètres, rendent nécessaire un travail qui porte sur de vastes zones et la désignation de zones protégées intégrant ces contraintes sur des millions d'hectares.

31. Le premier stade du programme Termit-Tin Toumma a été effectué avec l'appui du projet SSA-CMS/FFEM.

32. A partir de 2007, un second stade de ce programme a été négocié et lancé. Il a été effectué par le "Programme transfrontalier pour la conservation et la gestion durable de la zone sahélo-saharienne de la biodiversité de Termit / Tin Toumma, au Niger et le projet du Djourab occidental, au Tchad", le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), et aussi avec le soutien du partenaire principal de la CMS, le Fonds pour la conservation du Sahara (SCF).

33. Cette période a permis au Secrétariat de la CMS et à l'Unité régionale de coordination pour le programme SSA de déterminer les activités de stade 2, l'organigramme et les ressources respectives. En parallèle, le co-financement et le partenaire principal pour la réalisation des opérations sur le terrain ont également été identifiés.

34. La présence de l'équipe de terrain, qui a réussi à établir des contacts avec les populations locales de Zinder, par le truchement des chefs traditionnels et des chefs de groupe ainsi qu'avec l'administration régionale et les forces armées, a permis d'établir des bases solides pour les principes du plan d'action de la CMS afin d'amener les utilisateurs à améliorer leur compréhension des besoins en matière de conservation et de restauration des ressources naturelles de la région de Termit et d'améliorer la gestion des opportunités qu'elles représentent. Un dialogue est maintenant ouvert avec ces divers utilisateurs.

35. La région de Termit est le niveau d'intérêt le plus élevé du gouvernement du Niger, et il y a maintenant une volonté politique d'avoir un statut juridique et une classification complète des documents y ayant trait afin de mener une gestion efficace de cette zone. La mise en œuvre du plan d'action de Termit fait actuellement partie du programme national pour 2008. Une proposition initiale concernant les limites de la zone a été soumise au gouvernement du Niger. La formation et l'amélioration des capacités humaines, la création de partenariats avec les universités locales et internationales ainsi qu'avec les ONG intéressées

par les questions de développement sont en constant progrès. Une surveillance initiale basée sur la communauté exercée par des équipes recrutées localement a été établie. Le principal objectif est de créer un réseau pour la collecte de renseignements et la surveillance des SSA, comprenant des éléments motivés de l'administration permettant une présence dissuasive et des actions sur le terrain, si nécessaire, en cas de braconnage ou d'infraction aux règles et à la réglementation nationales.

PROGRAMME 2009-2011

36. Conformément à la Résolution 8.5, paragraphe 2.(n) – sur les Accords en cours d'élaboration à l'appui de l'objectif 2.5 du Plan stratégique de la CMS 2009-2011 – le Secrétariat a l'intention de poursuivre les prochaines étapes pour la période triennale 2009-2011, avec les conseils de la Conférence des Parties et du Comité permanent, dans quatre directions :

- (i) administrer les activités SSAP I & SSAP II en cours et s'assurer de leur totale application sur le terrain,
- (ii) renforcer la collaboration avec d'autres Etats de l'aire de répartition (Algérie pour la région transfrontalière avec la Tunisie pour le Grand Erg, et la Mauritanie pour la partie septentrionale, la situation politique au Tchad le permettant pour la partie méridionale) ;
- (iii) se préparer à élargir l'Action concertée de la CMS en faveur des "Antilopes sahélo-sahariennes" à une Action concertée en faveur de la "Mégafaune sahélo-saharienne", ce qui permettra de prendre en considération des espèces très menacées telles que le guépard du Sahara et le mouton de Barbarie, parmi d'autres espèces migratrices du désert ; et
- (iv) organiser la troisième réunion des Etats de l'aire de répartition au cours de 2009. La réunion visera à conclure un instrument international (Accord de l'Article IV (3) ou de l'Article IV(4) de la CMS), parallèlement à un atelier régional pour mettre à jour le Plan d'action sur la conservation de la mégafaune sahélo-saharienne. Cet accord sera accompagné d'une révision du Plan d'action de la CMS en faveur des SSA. Le financement de cet atelier sera de l'ordre de 60 000 €. Un appel doit être lancé aux Etats de l'aire de répartition recommandant qu'ils accueillent l'atelier. Un appel devrait être lancé aux Parties à la CMS pour qu'ils appuient les projets sur la mégafaune sahélo-saharienne.

Action requise :

37. Il est demandé à la Conférence des Parties :
- a. de reconnaître les progrès accomplis concernant l'Action concertée, son Plan d'action et les projets complexes SSAP I et SSAP II qui en découlent et d'encourager les Etats de l'aire de répartition à appuyer ses initiatives ;
 - b. d'inviter le Comité permanent de la CMS à continuer à donner ses orientations au Secrétariat, lequel doit faire rapport périodiquement sur les progrès accomplis et toute question urgente relative aux SSA ;

- c. d'aider, en ce qui concerne le nouveau projet SSA-CMS/CE (SSAP II), le Secrétariat en encourageant les Parties donatrices et autres partenaires à fournir des ressources financières supplémentaires pour mettre en œuvre le projet dès que possible ; et
- d. de conclure, en ce qui concerne l'organisation d'une réunion des Etats de l'aire de répartition, un instrument international pour une coopération sous les auspices de la CMS et un atelier sur l'application du Plan d'action, pour inviter les Etats de l'aire de répartition à faire des propositions pour l'accueil de la réunion et de l'atelier en 2009, en collaboration avec le Secrétariat.

B. ACTION CONCERTEE POUR LES TERRES ARIDES D'EURASIE CENTRALE

38. L'action concertée est basée sur la Résolution 8.29 (Actions concertées pour les espèces de l'Annexe I), la Recommandation 8.23 (Mammifères d'Eurasie centrale et des terres arides) et la Recommandation 8.28 (Actions en coopération pour les espèces de l'Annexe II) adoptées par la Conférence des Parties à sa huitième session (Nairobi, 20-25 novembre 2005).

39. Ses *objectifs* sont :

- a) de restaurer la faune des grands mammifères des terres arides d'Eurasie et leurs biomes pour une part substantielle de sa magnificence passée, en s'assurant tout au moins que la faune regagne une richesse et une abondance suffisantes pour maintenir son appel émotionnel et esthétique, que ces constituants essentiels de la faune soient en nombre suffisant pour remplir pleinement leur rôle et que les processus majeurs qui soutiennent son fonctionnement et, en particulier ses interactions éco-éthologiques et le phénomène migratoires sont capables de s'installer et de s'épanouir sans en être empêchés ;
- b) d'organiser cette restauration autour d'un réseau de zones sûres et adéquatement protégées, dispersées dans toute la région, et de maintenir des populations viables de chacune des espèces dans l'ensemble, ou tout au moins une partie, de l'aire de répartition historique de chaque espèce ;
- c) de relier dès que possible ces zones par des corridors écologiquement adéquats, adaptés aux besoins de chaque espèce pertinente, pour éviter la fragmentation des populations et favoriser les migrations sur une grande échelle ;
- d) de baser le redéploiement nécessaire de la faune sur la facilitation et l'encouragement d'une recolonisation naturelle chaque fois que c'est possible, en renforçant ou en réintroduisant les individus d'origine, en utilisant des individus de remplacement uniquement s'il n'existe plus aucun individu d'origine et si des individus de remplacement sont disponibles ;
- e) de baser toutes ces étapes sur une évaluation solide des aires de répartition historiques et les conditions environnementales passées de façon à assurer une authenticité et une crédibilité culturelles, esthétiques et écologiques solides pour la faune restaurée ; et
- f) de promouvoir la mégafaune restaurée en tant que partie essentielle du patrimoine régional, de lier étroitement cette promotion au patrimoine culturel, archéologique, artistique et littéraire que la faune de grands mammifères a inspiré dans chacune des régions concernées et d'assurer que ces patrimoines naturel et culturel étroitement

associés constituent pour les pays, les régions et les communautés concernés une ressource majeure et un pôle d'attraction, d'intérêt et de visibilité qui irradie largement dans d'autres domaines.

40. Son objectif *géographique, biogéographique, écologique et culturel* est la partie eurasiennne de la ceinture continue de terres arides qui traverse l'Eurasie et l'Afrique du Nord, c'est à dire la plus grande et la plus complexe ceinture sur terre comprenant un ensemble entièrement interconnecté de déserts chauds, de déserts froids, de semi-déserts, de steppes sous-désertiques, de steppes tempérées et de steppes froides. Ces biomes extraordinaires et les fleuves et montagnes qui y sont associés ont assisté aux manifestations les plus anciennes des nombreux efforts de l'humanité, de la naissance de plusieurs grandes civilisations, de l'origine de la vie urbaine, de l'écriture et de l'alphabet. C'est le berceau de la plupart des grands événements de domestication. Ils abritent un patrimoine culturel et naturel inestimable, des paysages culturels uniques, des œuvres architecturales prestigieuses et un héritage artistique de civilisation qui remonte à des dizaines de milliers d'années, des signes frappants des changements climatiques passés, des témoignages impressionnants de moyens ingénieux, imaginatifs et ambitieux de faire face aux défis de l'environnement ainsi qu'aux exemples catastrophiques de mauvais emploi provoqués par des modèles économiques et sociaux irresponsables, une faune et une flore d'une beauté prodigieuse et des adaptations fascinantes. Le désert, plus que tout autre écosystème, par la nature même des défis qu'il pose, a généré des réponses extraordinairement élaborées à la fois dans le processus d'évolution biologique et par celui du développement technologique et culturel de l'homme. Les résultats de ces processus peuvent encore être admirés aujourd'hui dans des espèces d'animaux et de plantes d'une valeur emblématique unique et dans des manifestations traditionnelles de savoir faire culturel.

41. Ce patrimoine exceptionnel est gravement menacé, du fait en partie de l'ignorance de sa signification. Les déserts ont une image négative dans les modèles socio-économiques dominants, même dans des organisations sur l'environnement et le développement durable. La grande valeur de leur diversité biologique est surtout celle d'une bêta-diversité reflétant une diversité différentielle, non pas celle de l'alpha-diversité qui mesure la richesse locale. Ils échappent donc à l'attention de nombreux acteurs de la conservation de la biodiversité, de plus en plus focalisés sur les centres de richesse d'espèces ou la biodiversité de "points chauds". Des efforts spécifiques pour identifier les processus vitaux de la conservation de leurs espèces et communautés distinctives sont donc nécessaires, urgents et tardifs. Ce message est clairement formulé par plusieurs organisations internationales dont la principale préoccupation est la conservation du patrimoine, telles que la Convention de l'ONU sur les espèces migratrices ou sur la Protection du patrimoine culturel et naturel mondial.

42. L'application de l'Action concertée sur les antilopes sahélo-sahariennes a montré que les terres arides sont un domaine d'activité spécialisé pour la CMS. La Convention a, au fil des ans, acquis une expérience considérable pour aborder les exigences très spécifiques de leur environnement et de leur faune. En outre, elle a tenu une position unique dans ce domaine tandis que d'autres organisations et d'autres agences de financement ont préféré se focaliser sur des biomes de diversité biologique plus accentuée, tels que les forêts tropicales. Les zones arides, bien que leur richesse en espèces soit comparativement faible, abritent un certain nombre d'espèces hautement emblématiques, dont l'adaptation est unique. Ce qui est particulièrement remarquable c'est leur vaste gamme de grands mammifères, pour la plupart forcés par la nature même des ressources qu'ils exploitent à entreprendre leur migration, ressources de nature souvent complexe et atypique. En fait, la migration saisonnière, opportuniste, multi-annuelle a été de tout temps une stratégie particulièrement caractéristique

des terres arides, effectuée par de nombreux organismes, les grands mammifères en particulier, y compris l'homme.

43. La conservation et la restauration de la mégafaune unique des terres arides peuvent être une entreprise majeure et ambitieuse pour la Convention. Son approche est basée sur l'admiration, l'appréciation, le respect, la passion et un désir de ne pas modifier la nature des zones arides mais de conserver et d'améliorer leur valeur. Pour atteindre cet objectif il est nécessaire de prendre des mesures très pratiques sur le terrain pour préserver les espèces emblématiques qui sont un élément si essentiel du patrimoine des terres arides qui ont été peintes, sculptées, utilisées, chassées, adorées depuis des milliers d'années par de brillantes civilisations, mais également d'accroître considérablement la conscience du monde de leur signification. Ces objectifs ont besoin de la coopération de nombreux acteurs. La Convention souhaite associer ses forces et développer des partenariats avec des organisations de conservation ayant la même inspiration pour hausser le niveau de son objectif prestigieux.

44. La zone dans laquelle se développe l'Action concertée est principalement celle des steppes et des déserts froids et tempérés d'Asie et d'Europe (Zohary, 1973 ; Walter, 1974 ; Walter et Breckle, 1999), des terres généralement définies par une phytomasse de moins de 50 tonnes par hectare. Ainsi définie, la zone englobe des îlots isolés de biomes tempérés, généralement de hautes et basses montagnes, non désertiques. Ils sont soit entourés de déserts soit situés entre eux et les mers de l'Eurasie méridionale tempérée et de l'Asie occidentale subtropicale. Ils doivent être inscrits dans une zone de préoccupation car leur faune de mammifères est soit associée aux terres arides de l'environnement, soit fortement influencée par la progression des déserts et la fragmentation et l'isolation des enclaves qui en résultent. Les zones méditerranéennes fermées et montagneuses sont principalement celles de l'Anatolie, du Caucase, du Zagros de l'Elburz, des montagnes de l'Asie centrale et du système himalayen.

45. **La restauration de la mégafaune** est considérée de plus en plus par les biologistes de la conservation dans le monde entier comme un outil essentiel dans la promotion de la conservation et de la réhabilitation de l'écosystème sur de grandes étendues terrestres. Les communautés de grands animaux sont un composant de la diversité biologique qui a souffert et souffre encore le plus de l'extinction que nous connaissons actuellement. Leur perte a des conséquences écologiques sérieuses car elle frappe souvent des espèces fondamentales capables d'avoir une influence sur l'évolution des écosystèmes, de leur végétation et des communautés de petits animaux qu'ils abritent. Ces espèces fondamentales, grands herbivores et prédateurs supérieurs, sont essentielles, notamment dans les habitats ouverts caractéristiques des ceintures arides en préservant ou en promouvant la richesse générale et la diversité et en prévenant l'accaparement des ressources naturelles par des espèces invasives exogènes et endogènes, « les ravageurs et les mauvaises herbes ». Les grands mammifères sont aussi un élément essentiel du patrimoine culturel de l'humanité, tout à fait comparable aux plus grands monuments et aux plus importants réservoirs de connaissance. Leur disparition conduit à un appauvrissement et à une perte considérables de l'originalité des valeurs patrimoniales locales. Ce sont les organismes dont la perception affective et culturelle est la plus vivace, exemplifiée par la place qu'ils tiennent dans le monde des jouets, des décorations, des objets, des films, de la littérature et de leur importance essentielle dans l'attraction touristique. Les parcs nationaux et les réserves naturelles qui abritent de grands mammifères ont un taux de fréquentation plus élevé et génèrent plus de bénéfices de visiteurs lointains que ceux qui en sont dépourvus. A l'échelle mondiale, ces parcs se situent parmi les attractions principales, quel que soit le continent sur lequel ils se trouvent. Les grands mammifères ont un pouvoir d'attraction incomparable qui s'étend au delà de la création touristique comme une source d'intérêt culturel, scientifique et ludique dans la nature. Ils sont

particulièrement bien adaptés en tant qu'espèces emblématiques dont la présence en un lieu garantit un haut niveau et une permanence des efforts de conservation. La relation spéciale de l'humanité avec d'autres espèces de grands mammifères a existé dans toutes les périodes de l'évolution sociale et culturelle de l'humanité. C'est ainsi que les mammifères sont de loin le groupe animal le plus étroitement associé au patrimoine culturel. Ils ont été une source essentielle d'inspiration des traditions, des mythes et de l'expression artistique dans de nombreuses cultures, notamment celles des steppes et des semi-déserts, et leur prédominance dans les témoignages artistiques est tout à fait hors de proportion avec leur représentation dans les faunes locales.

46. Cependant, pour être couronnée de succès, la restauration de la mégafaune doit reposer sur une évaluation écologique sérieuse et un sens de propriété de la part des acteurs locaux. Les animaux qui ont bénéficié de cette restauration doivent historiquement avoir occupé la zone mais cette occupation doit avoir eu lieu dans des conditions biogéographiques et écologiques qui ne sont pas trop différentes de celles d'aujourd'hui. Si les composants de la faune passée n'existent plus nulle part, aucun matériel adéquat ne peut être transféré, tout substitut proposé doit être une contrepartie raisonnable, dans son rôle écologique comme dans son apparence générale, de la faune perdue, de façon à ce que le contenu émotionnel, la différence et l'unicité du patrimoine restauré soit préservé. L'authenticité est une clé de l'identification culturelle et celle-ci est essentielle au soutien du public pour ce qui est des efforts d'occupation de l'espace et de fort impact potentiel.

47. L'authenticité culturelle et biogéographique fournit un cadre solide de référence pour le choix de bases temporelles, une condition préalable à tout projet de restauration et cependant une des plus difficile, aspect controversé et débattu, souvent exprimé en termes d'intégrité biologique et de santé de l'environnement, notions difficiles à définir. La richesse et la diversité de la mégafaune devraient être maximisées en respectant les objectifs de base du projet mais dans les limites fixées d'une part par la plausibilité éco-éthologique et biogéographique et d'autre part par la pertinence de l'identification culturelle et la probabilité d'une appropriation patrimoniale.

48. La *ceinture aride de l'Eurasie* est dotée d'un des plus grands *patrimoines culturels* du monde, témoin des événements qui ont façonné l'histoire de l'humanité. Les sites qui sont les premiers signes de vie sédentaire et d'utilisation de plantes domestiques sont des villages de Syrie et des régions voisines. La vie urbaine et l'écriture sont nées en Irak et dans l'Iran voisin. Les premières traces archéologiques de la domestication du mouton, de la chèvre, de la vache et du cheval se trouvent en Syrie, en Iran, en Anatolie ou en Ukraine. La plupart de ces processus étaient liés intimement à la mégafaune et sa signification est superbement illustrée par la sculpture monumentale de la Mésopotamie et de l'Iran, par les gravures de la Mésopotamie, de l'Iran et de l'Indus, par l'art animalier vivace des grandes cultures des steppes de l'Eurasie centrale et par les riches mosaïques romaines de Syrie. Beaucoup de ces sites archéologiques auprès desquels on peut obtenir une expérience directe de ces processus, avec son puissant contenu émotionnel et intellectuel, sont disséminés sur des zones d'une grande beauté naturelle, dans des habitats uniques parcourus autrefois par la mégafaune qui les a inspirés, dans des paysages culturels où d'incomparables techniques pour s'adapter à l'environnement aride ont été mises au point avec succès il y a des millénaires. Ces sites sont disséminés sur de grandes distances et, à l'exception de très peu d'entre eux situés à l'intérieur ou à proximité de concentrations urbaines majeures, ils sont très peu visités. Leur renommée hors d'un groupe de spécialistes est si peu importante que certaines ont disparu en ne soulevant que peu de protestations dans le monde. Notamment dans une zone où les sites sont disséminés, comme dans la zone aride, la combinaison de plusieurs pôles d'attraction est indispensable pour atteindre un seuil suffisant de visibilité socio-économique. Le fabuleux

héritage culturel de la zone aride est probablement trop disséminé pour être une source majeure de recettes. Relier ces principaux sites archéologiques et historiques aux sites naturels de qualité unique, par le thème des grands mammifères est une approche particulièrement prometteuse pour la revalorisation des ressources des terres arides, d'abord par un tourisme de qualité et ses sous-produits immédiats, ensuite par les effets de la célébrité à long terme qu'elle génère.

49. *Les travaux préparatoires de la première période triennale* de l'action se sont concentrés sur une définition précise des limites de la région concernée, le temps nécessaire à la restauration, l'inventaire des composants de la mégafaune, la situation de la conservation dans toutes les parties de l'aire de l'action, l'état de conservation des éléments de la mégafaune, l'inventaire des acteurs de terrain comme partenaires potentiels de l'action, le choix des instruments de réalisation.

50. *Limites de la région* – Comme défini par la Recommandation 8.23, la zone en question s'étend sur le territoire de 26 Etats de l'aire de répartition : Afghanistan, Arménie, Azerbaïdjan, Bhoutan, Bulgarie, Chine, Géorgie, Inde, Iran, Iraq, Kazakhstan, Kirghizstan, Liban, Mongolie, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, République arabe de Syrie, République de Moldavie, Roumanie, Russie, Tadjikistan, Turkménistan Turquie, Ukraine, Union européenne, (Parties à la CMS soulignées). Dans la mesure du possible, la totalité du territoire de ces Etats de l'aire de répartition a été incluse dans la zone de l'action concertée, comme une simplification administrative évidente. Notamment dans le sud-ouest de la zone de l'action concertée, la ligne de démarcation entre les déserts froids, les semi-déserts et les steppes de la zone irano-touranienne et les déserts chauds de la zone saharo-sindienne laisse l'Iraq méridionale et la bande étroite de déserts chauds et de forêts sèches qui bordent la région de l'Iran méridional, le Pakistan et le nord-ouest de l'Inde dans la région sud. Elle semble cohérente du point de vue faunistique et opérationnel pour inclure cette bande dans le champ d'application de l'action afin de préserver l'unité des terres arides de ces Etats. Cependant, ceci n'était pas possible pour la Chine, l'Inde, la Fédération de Russie ainsi que l'Union européenne et ses Etats membres, pour lesquels une très grande partie du territoire appartient à d'autres biomes. Pour ceux-ci, des unités administratives entières ont été, dans la mesure du possible, incluses dans le cadre de l'action en excluant du champ d'application de l'action, lorsque c'était nécessaire, les espèces dont la plus grande partie de leur répartition se trouve dans d'autres biomes et n'entrent dans ces unités administratives que dans de petites zones qui ne font pas partie de l'habitat de l'action. Au-delà de l'aire de répartition définie par la Recommandation 8.23, une extension vers toute la partie asiatique de la zone saharo-sindienne peut être envisagée par la COP pour la cohérence des efforts de la Convention sur les terres arides. Ceci ajouterait neuf Etats de l'aire de répartition (Arabie Saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Israël, Jordanie, Koweït, Oman, Qatar et Yémen).

51. *Limites historiques* – Dans les terres arides de l'Asie occidentale et du plateau iranien, de l'Asie centrale du sud-ouest et de l'Inde du nord-ouest, une limite remontant à 11 000 ans avant JC est légitime. Les changements climatiques qui se sont succédés ont été relativement mineurs, des périodes de sécheresse successives ont entraîné des modifications des isohyètes lesquelles ont eu localement des effets considérables sur les occupants humains et évidemment sur la composition de la faune, mais un faible impact sur la région dans son ensemble. La steppe et la forêt sèche, types de végétation encore présente aujourd'hui, ont occupé des surfaces variables mais contiguës, avec peu de modification qualitative. Des transgressions marines ont provoqué des réarrangements mineurs des zones côtières. Aucune connexion avec les principales espèces animales extérieures à la région ne se sont établies à quelque moment que ce soit comme conséquence de ces vicissitudes climatiques. Une profusion de témoignages artistiques et culturels de cette mégafaune générée par le

prestigieux passé des populations humaines qui ont occupé cette zone en permanence, fournit une large base pour une identification et une appropriation culturelles dans l'ensemble de la période.

52. ***Inventaire des composants de la mégafaune*** – Toutes les Unités écologiques significatives (ESU) qui apparaissent dans l'aire de répartition de l'action, qu'elles soient traitées ou non par des références normalisées comme les espèces taxonomiques, ont été considérées, quels que soient les renseignements disponibles, comme des composants distincts de l'ensemble de la mégafaune. La définition de la mégafaune est conforme, autant que possible, à la perception et à la pratique locales communes qui ont conduit à fixer des limites arbitraires inférieures de taille à environ 30 kg pour les ongulés et 25 kg pour les carnivores. Compte tenu de ces limites de taille, des limites de temps et des ESU, la mégafaune de la zone de l'action concertée comprend une centaine de composants.

53. ***Situation géographique de la conservation*** – Les renseignements publiés ont été rassemblés pour tous les Etats de l'aire de répartition et résumés dans une série de fiches de données par Etat qui seront disponibles pour information à COP9. Ces fiches ne constituent pas une évaluation autorisée des caractéristiques et de la situation de la conservation de chacun des Etats de l'aire de répartition, mais seulement une compilation de renseignements facilement disponibles. Elles doivent être considérées comme une base de mise à jour par des acteurs locaux pertinents pendant la deuxième phase de l'action concertée. En général, ces compilations et renseignements supplémentaires recueillis sur le terrain indiquent que des zones correctement protégées existent dans tous les Etats de l'aire de répartition. Un nombre limité de zones supplémentaires ou d'extensions des zones existantes est nécessaire dans pratiquement tous d'entre eux pour assurer des surfaces suffisantes ou le redéploiement d'assemblages de faunes localement éteintes. La réhabilitation de l'habitat sera nécessaire dans plusieurs des zones existantes. La coordination de mesures de gestion devra être prise en considération. Les corridors reliant les zones protégées constituent une partie essentielle d'un vaste projet de réhabilitation des grands mammifères. Ils manquent ou sont insuffisants presque partout. Leur établissement prendra du temps mais des études de planification et de faisabilité doivent être lancées. Un effort particulier est nécessaire pour créer ou renforcer la promotion des zones protégées qui y participent et pour souligner leur importance. Dans certaines zones, des travaux majeurs d'infrastructure sont nécessaires et doivent être envisagés en synergie avec des projets de développement. Dans d'autres zones, les infrastructures sont dans l'ensemble satisfaisantes mais l'exploitation du potentiel touristique qui y est associée doit être grandement étendue ou améliorée. Des liens avec le patrimoine culturel et des synergies avec la distribution de productions artisanales, mondiales ou locales doivent être établis.

54. ***Etat de conservation des éléments de la mégafaune*** – Des projets de fiches de situation ont été compilés pour 93 ESU ou groupes d'ESU importants. Ils seront également à la disposition de COP9 pour information et, dans la mesure du possible, seront complétés, mis à jour et validés avec la contribution de tous les acteurs pendant la deuxième phase de l'action. Dans ces fiches, la nomenclature scientifique est alignée sur les références taxonomiques actuelles de la CMS (Wilson & Reeder, 2005) et ne reflète pas nécessairement l'état évolutionnaire ou la plupart des traitements actuels des entités concernées.

55. ***Partenaires potentiels*** – Un inventaire, aussi exhaustif que possible, a été établi des principales institutions et organisations participant activement aux travaux de conservation sur les biotopes, espèces ou groupes d'espèces dans la zone de l'action concertée. Il comprend les administrations de 26 Etats de l'aire de répartition et de leurs principales divisions administratives, ainsi qu'environ 75 acteurs internationaux, supranationaux, nationaux et non

gouvernementaux. Celles-ci seront consultés sur la poursuite de l'évolution de l'action et invités à participer à sa réalisation.

56. ***Instruments de réalisation*** – Il est proposé de fonder l'action sur un instrument de conférence spécifique obtenu par la transformation de la Recommandation 8.23, au besoin mise à jour, en une résolution. Il est également proposé de renforcer l'action par un protocole qui sera signé au cours de la période triennale 2009-2011.

Action requise :

57. Il est demandé à la Conférence des Parties :

- i) De prendre note des progrès du présent document sur l'Action concertée sur les terres arides de l'Eurasie centrale, tel qu'il est mis à la disposition de COP9 par diverses fiches de renseignements.
- ii) D'approuver l'extension des limites de l'Action concertée à toute la partie asiatique de la zone saharo-sindienne comme mentionné au paragraphe 55 ci-dessus.
- iii) D'envisager l'adoption d'un instrument d'application au titre de la CMS au cours de la période triennale 2009-2011 comme mentionné au paragraphe 61 ci-dessus.
- iv) De prier instamment le Conseil scientifique et le Secrétariat de concevoir une stratégie mondiale pour approcher les donateurs et les participants en général pour une collecte de fonds. Cette stratégie sera présentée à la prochaine réunion du Comité permanent, dans la mesure du possible, par le président du Conseil scientifique.
- v) De donner instruction au Conseil scientifique et au Secrétariat de faire rapport sur les progrès de l'action à la prochaine Conférence des Parties.

C. PROJET GEF SUR LA CONSERVATION DE LA GRUE DE SIBERIE

58. Les paragraphes 51 & 52 du document faisant rapport aux activités de la CMS avec les partenaires (UNEP/CMS/Conf.9.23) font référence au projet PNUE/Fond Mondial sur l'Environnement (GEF), ayant pour objectif de conserver les habitats vitaux des grues de Sibérie et autres oiseaux d'eau en Chine, en République Islamique d'Iran, au Kazakhstan, et en Fédération de Russie.

59. Les principales réalisations et les défis majeurs de ce projet de plusieurs années, sont décrits dans l'Annexe (en Anglais seulement). Ils seront discutés avant la CdP au cours de la réunion du Comité de pilotage qui se tiendra à Rome du 28 au 30 novembre 2008 ; et sera présenté à la CdP à la session spéciale sur les routes de migration, programmée sous le point 17d de l'Ordre du jour, le 2 décembre 2008.

Action requise:

60. La Conférence des Parties est requise de :

- a. encourager la CMS et la Fondation Internationale sur la Grue de Sibérie (ICF) à renforcer leur coopération en vue d'une mise en œuvre facile du MdE sur la grue de Sibérie ;

- b. considérer et aviser sur les modalités pour assurer une transition douce et l'intégration des activités du projet GEF dans le MdE, au terme de la conclusion du projet en 2009 ; et
- c. inviter les partenaires et acteurs concernés à poursuivre l'octroi de support à la conservation de la grue de Sibérie et de ses habitats à travers leur aire de répartition.

Saving Wetlands Across Eurasia Inspired by the Siberian Crane

The Siberian White Crane –the Perfect Flagship!

Conservation is facing the increasingly difficult challenge of saving species while at the same time attempting to save the ecosystems on which they depend. This requires sustaining the health and diversity of these ecosystems while meeting the needs of local people. To achieve this requires bringing people together around a common vision. *The Siberian Crane is a charismatic species* that has proven its ability to attract people to its cause, but this particular species offers much more.

The Siberian Crane, the great white crane of Asia, has inspired generations of people by its beauty and elegance and by the fidelity and devotion of crane parents. This crane is 'great' not only in physical stature but also in spiritual stature in the legends and beliefs of ancient peoples throughout its range –*this white crane is a revered symbol of morality and good fortune.*

The Siberian Crane is an 'umbrella species', a species whose habitat requirements are so broad as to encompass entire ecosystems – the conservation of their wetlands protects a wealth of species dependent on these same wetland ecosystems. More than this, the Siberian Crane's epic migration routes dramatically extend their 'umbrella' beyond their breeding wetlands to include their wintering wetlands and all the stopover sites they need along their migration routes. Their West/Central and East Asian flyways are used by millions of migratory waterbirds including at least 32 endangered species that depend on the same wetlands for their survival.

The extraordinary migration paths of the cranes cross numerous international boundaries, bringing them into contact with diverse conditions and challenges. The individual cranes that traverse these flyways link the peoples in the countries through which they pass. *They serve as ambassadors for conservation and cooperation.* These great cranes link the chains of wetlands that are their flyways. This great White Crane is the perfect flagship to serve as the symbol for "flyway conservation".

Siberian Cranes are critically endangered as a result of hunting and habitat loss. The last known pair of the central population wintered in India in 2002. Unconfirmed sightings of a few individuals of the central/western populations continue to be reported in Kazakhstan and Russia during migration, but only a single male was recorded at a known wintering site in Iran in 2007. Although only a very few may still survive, hope remains. The eastern population wintering in China at Poyang Lake has been reported as more than 3000 birds, but their numbers may be due to a concentration of birds as other winter habitat is lost. The plight of this extraordinary species has inspired many people to protect them and their wetland homes, but the challenge is great. *The future of this great white crane depends on coordinated action all along their flyways.*

The UNEP/GEF Siberian Crane Wetland Project

A Brief History—

In 1973, in consort with Dr. Vladimir Flint then with the Museum of Natural History in Moscow, the earliest international efforts to save the Siberian Crane originated from Dr. George Archibald and Dr. Ron Sauey, who co-founded the International Crane Foundation (ICF). They also pioneered conservation work with the Siberian Cranes through collaborations with Afghanistan, India, Iran, and China. This early work was expanded and strengthened by other ICF researchers and a network of conservationists inspired by the great white crane. Twenty years of conservation efforts were drawn together through the Convention on Migratory Species (CMS) leading to creation in 1993 of a *Memorandum of Understanding Concerning Conservation Measures for the Siberian Cranes* (MoU), an innovative conservation model designed to encourage cooperation among all eleven Siberian Crane range states to develop and coordinate conservation action plans.

From this base, ICF in collaboration with the governments of China, Iran, Kazakhstan, and Russia launched a joint initiative adopting the Siberian Crane as a flagship species to protect and maintain the ecological integrity of a network of globally important wetlands. The unique Siberian Crane Wetland Project (SCWP)¹ began in 2003 funded by the Global Environment Facility (GEF) and implemented through the United Nations Environment Programme (UNEP). By focusing on the chain of wetlands encompassed by the Siberian Crane's flyways, the project successfully directed conservation effort to these threatened wetland ecosystems, benefiting hundreds of plant and animal species as well as human communities that depend on wetlands for water and natural resources.

This six-year \$22 million project functions at three levels:

At the *site level*, activities aim to reduce external threats and ensure necessary water flows to maintain the ecological health of wetlands. Activities include strengthening legal protection and enforcement, training nature reserve staff, involving local communities, and developing site management plans, environmental education and public awareness programmes, and projects that promote sustainable livelihoods for local communities.

At the *national level*, the SCWP supports monitoring, training, education and public awareness programmes across sites and also applied research to inform sound management decisions, including ongoing study of seasonal waterbird movements and wetland system dynamics. SCWP is also working to improve legislation, policy and planning to support wetland and waterbird conservation. These activities are coordinated with other national wetlands initiatives to strengthen integrated wetland management through collaboration with different organizations.

At the *international level*, the focus is on *flyway-level conservation—the network of wetland sites along the entire migratory pathways of the cranes*. To achieve this, the SCWP promotes cooperation among the four countries, enhances interaction among sites and engages communities in the management of the wetlands along the West/Central and East Asian flyways for migratory waterbirds. Conservation actions within these flyways are coordinated with other initiatives for migratory waterbirds and closely integrated with the Conservation Plans created through the CMS MoU.

¹ Development of a Wetland Site and Flyway Network for Conservation of the Siberian Crane and Other Migratory Waterbirds in Asia. GF/6030-03-01 and GFL/2712-03-462

CHINA

Challenges –

China has made a major commitment to conservation of wetlands and migratory waterbirds in the face of great challenges. In the north, growing demands for water and extended periods of drought have led to diversion of water away from protected wetlands. Some wetlands are entirely dry. In central parts of the flyway, dense human populations and the fast growing economy have put tremendous pressure on all wetland resources. In the south, lakes used in winter by millions of waterbirds along the Yangtze River are impacted by major water projects, including the Three Gorges Dam and the South-to-North Water Diversion.

Protected area managers generally lack scientific information, especially about the complex ecology of wetlands, to safeguard waterbirds and wetlands in the face of new development activities and the needs of rural communities that depend on water and wetland resources.

Achievements –

SCWP coordinated surveys at 50 sites to monitor the distribution and movements of large migratory waterbirds along the East Asian flyway leading to new discoveries and new protection measures.

Based upon our growing understanding of the relationships linking waterbirds with water levels and aquatic vegetation, the SCWP created Water Management and Wetland Restoration Plans for three key reserves in northeast China. These ecosystem management plans supported cooperation with regional water management authorities to secure the water flows needed to sustain the natural functions of the wetlands.

At Poyang Lake—the main wintering home for the eastern population of Siberian Cranes—SCWP has assisted with strengthening and expanding the protected area system that now extends to over 150,000 ha. Beyond the existing protected area system, SCWP has extended wetland and waterbird conservation through establishment and support of 15 county-level protection stations around the Poyang Lake Basin. In addition, SCWP's on-going research at Poyang Lake has created the opportunity to integrate waterbird conservation into the country's third comprehensive master plan for the Yangtze River Basin.

The Future –

People have used the natural resources of wetlands in China for thousands of years and continue to do so. The involvement of local communities as active participants in the co-management of wetlands reserves is vital to the future; however, creating this level of community-based conservation is challenging and will require special skills for nature reserve staff and a long-term commitment to learning and partnership.

The monitoring systems, applied wetland research, and cooperation across government agencies are key to resolving threats to these reserves and to creating more effective water management for protected wetlands across China.

RUSSIAN FEDERATION

Challenges –

In Russia, the main focus is on the breeding areas of the Western and Eastern populations of the Siberian Crane in forest-tundra wetlands in the Ob River Basin in Western Siberia and in arctic tundra of the Sakha Republic (Yakutia). These wild tundra and forest-tundra wetlands are highly vulnerable to climate change and are already experiencing alarming changes in their lake margin habitats and underlying permafrost.

West Siberia is the centre of Russia's oil and gas industry, and Yakutia has diverse mineral resources as well as oil and gas. With energy of strategic importance to Russia, new developments include plans for oil and gas pipelines to China and the Pacific and a massive hydro-electric project in the Lena River basin in Yakutia with associated power lines as well as rail and road developments and expanded oil exploration.

The SCWP is seeking to reduce the impact of these developments by working with government and industry partners to expand protected areas at key sites and elevate their legal status and level of protection and to raise awareness of environmental concerns for development outside reserves.

Achievements –

In West Siberia, public awareness activities have had significant impact on schoolchildren, local communities and government decision-makers through the outstanding efforts of the Sterkh Foundation supported by the SCWP. For example, informed scientists, officials, and community members contributed to the removal of an oil exploration drilling platform that was too close to a Siberian Crane breeding site. A new and innovative measure to enhance the security of the key Kunovat Federal Wildlife Refuge was the creation of a regional nature park around the reserve that serves as a buffer zone.

In Yakutia, the SCWP identified key migratory staging areas, provided training and equipment to reserve staff, and conducted waterbird monitoring and public awareness programmes. The SCWP engaged conservation interests at private and government levels to achieve some remarkable advances: for example, the Kytalyk Reserve, which is critically important for protecting key crane and waterbird breeding habitat, was expanded to over 2.5 million ha. Partnership with a local energy utility opened a channel to consider conservation concerns in the routing of power transmission lines and other measures to reduce bird collisions with power lines. And, with SCWP support, the government of the Sakha Republic convened an international conservation conference, which generated a high level of interest to incorporate environmental recommendations in economic development planning.

The Future –

In the face of the changes occurring in these regions, integrating research on waterbird distribution, wetlands, and climate change will be critical to support effective management of Kytalyk and other key sites.

The strong support of regional governments has been a key factor in the success of conservation activities. Partnerships with government leaders and industry and the continued involvement of local communities are needed to maintain support for conservation efforts to integrate environmental perspectives into development planning and further develop mechanisms to resolve land use conflicts.

KAZAKHSTAN

Challenges—

The steppe lakes in the Kostanay Province of northern Kazakhstan lie on a major migration route for millions of waterbirds including the Siberian Cranes. Water levels are decreasing and lakes are drying due to highly variable rainfall combined with uncontrolled withdrawal of water by the local population.

The closing of former agricultural enterprises increased unemployment and resulted in greater pressure on wetland resources. With agriculture now recovering, the improving economy is bringing new pressures on land and water resources. Thus, now may be the best time to create a network of protected wetlands, although their future conservation will depend on involving all concerned parties in wetland management and working with local farmers and communities to create development of alternative livelihoods.

Achievements—

The protected area system has been significantly expanded. The key Naurzum Nature Reserve was increased by 103,000 ha to 191,381 ha plus a new 116,726 ha buffer zone and has been proposed as a World Heritage site. The Urkash-Zharsor Lakes project site and the Sarikopa and Tonsor Lakes outside the project have been proposed as new nature reserves; other project sites will follow. In addition, Kazakhstan recently joined the Ramsar Convention, an international treaty focusing on conservation of wetlands of international importance, and the Convention on Migratory Species and is in the process of designating the project sites as Ramsar sites. The project sites and Ural Delta were among the first designated within the West/Central Asian Site Network in May 2007.

Model education and public awareness programmes targeting different groups in the Kostanay Region are being incorporated into the educational system through a cycle of workshops to *train the trainers*. This innovative strategy included training tools for hunters and inspectors and education modules with textbook kits, which have been delivered to all schools and district educational departments of the project sites. Crane celebrations have become widespread and have attracted enthusiastic local interest with participation of some 14,000 schoolchildren from ten districts in the Kostanay Region in 2007. Public awareness of the SCWP, of conservation of rare bird species and of the global importance of their wetlands increased by 80% since 2005.

Fostering public interest in nature has led to the creation of several local conservation groups, two resource-and-informational centers and the "Siberian Crane Network" for dissemination of information about conservation and SCWP activities.

The Future—

Work in progress to elevate the status of project sites to the level of Federal Reserves is aimed at promoting development of a strong protected-areas system. The SCWP is strengthening capacity for management of the wetland network through training of reserve personnel and by providing materials like GIS maps of project site ecosystems and a new system for ecological monitoring.

Finding new alternatives to ensure the long-term protection of Kazakhstan's waterbirds and wetlands will require creating new mechanisms for communities to participate in co-management, such as the establishment of the 'Society of Water Users', and working with local communities to develop alternative livelihoods and job opportunities such as with ecotourism.

ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN

Challenges—

The South Caspian Lowlands of Iran are a wintering area for millions of waterbirds, yet they contain excellent agricultural land and popular tourist destinations. The human population density is high and increasing, and the pressure on land for development is intense. Shooting and trapping waterfowl are traditionally widespread across this region. Controlling hunting and introducing sustainable harvesting concepts are significant challenges. Avian influenza also poses a serious new threat. These factors are increasingly threatening coastal wetlands where effective protection for waterbird habitats is vital.

Fereydoon Kenar, recognized as an Important Bird Area for wintering waterfowl and the only site where wintering Siberian Cranes from the Western population have been recorded recently, provides a key example. The Fereydoon Kenar area consists of a small wildlife refuge surrounded by rice fields and traditionally-managed duck-trapping areas (*damgahs*). In this unique situation, conservation of the cranes and other waterbirds depends on the development of co-management with the local farmers and duck-trappers.

Achievements—

The SCWP supported the establishment of the Fereydoon Kenar Non-Shooting Area and the Bujagh National Park with both designated as Ramsar Sites. Legislation for species protection has also been strengthened, with a \$12,400 penalty for killing a Siberian Crane.

Community co-management at Fereydoon Kenar and community involvement in protected area management at Bujagh National Park are being fostered through a process of training, management planning and awareness-raising. New Site Management Committees are active at both sites and duck-trappers' associations are now contributing at Fereydoon Kenar.

Pilot projects on eco-agriculture, created with a sound grassroots approach, have reduced the use of pesticides, providing a viable model for other areas.

The Future—

To achieve balanced development and environmental protection, constructive cooperation among government agencies, private landowners, and wetland users will be essential. The success of the eco-agricultural pilot projects depends on profitability and government support. The goal is to promote these eco-agriculture approaches over the entire Non-Shooting Area and eventually across the Caspian Lowlands.

While the work on community participation at Fereydoon Kenar has already influenced attitudes among the parties involved and reduced shooting, achieving effective co-management is a long process and will need continued support to ensure a sustainable outcome.

Survival of the Siberian Crane in Iran will depend on conservation of their wetland habitats, improved control of hunting across the Caspian Lowlands, and on reintroduction, which may be possible through cooperation with Russian captive breeding experts under the CMS MoU on the Siberian Crane.

Regional Level Achievements

The development of regional flyway networks: SCWP has played a key role in collaborating with regional initiatives to facilitate international cooperation. A significant part of this goal was realized with the launching of the Western/Central Asian Site Network for Siberian Cranes and Other Waterbirds on 18 May 2007 at the Sixth CMS MoU meeting in Kazakhstan. The first ten sites designated within the network included four SCWP project sites in Kazakhstan and two in Iran.

International capacity-building is exemplified by the Regional Training Workshop on Site Management Planning in Nanchang, China, in March 2007, attended by 36 participants from seven countries including 31 trainees from Azerbaijan, China, Iran, Kazakhstan and Russia. Sessions on key issues like participatory management to engage communities in the management of reserves and site management planning to improve the effectiveness of their management of protected sites. This provided strong support for the development of site management plans now being produced at most SCWP sites.

A waterbird monitoring system is being designed and implemented at all the project sites. Monitoring results are compiled at the flyway level in regional and national databases to improve access to the most complete scientific data possible to guide flyway-level conservation planning.

Education and public awareness programmes: Of the great successes, Crane Celebrations were initiated at many sites throughout the region and have been outstandingly creative and hugely popular. We estimate that they have now been held at over 100 sites spread over nine countries—inspiring children, local stakeholders, government officials, as well as potential donors.

Future perspectives

Beyond the end of the SCWP in 2009, the Convention on Migratory Species (CMS) and the International Crane Foundation (ICF) are both highly committed to support future conservation activities under the CMS MoU for the Siberian Crane. Nevertheless, we must ask how the resources invested and human efforts inspired through the SCWP will contribute toward a brighter future.

How will SCWP's experiences and successes benefit other conservation efforts?

Best practices, such as the waterbird monitoring system and crane celebrations, and important lessons learned will be broadly shared through websites, conservation newsletters, and publications to inform and guide the design and operation of similar conservation initiatives.

With what support will this work be continued?

SCWP is seeking commitments to sustainable financing from governments, looking for supplementary sources of income generated at sites to augment support for their activities, and exploring new forms of support through collaborations between non-profit organizations and businesses.

Who will contribute to the continuation of this work?

Future work will be carried on by government managers, by better trained reserve staff, by NGOs and by local communities—leaders, teachers and students—who have become inspired by the values of wetlands and biodiversity, who have gained a greater understanding and interest in conservation, and who, through their efforts, now see themselves as part of an international network of flyway sites and partners in the conservation of the great white Siberian cranes and the waterbirds and wetlands of a continent.

Siberian Crane migration flyways linking wetland conservation sites

SCWP Sites:

1. Poyang Lake Basin, China
2. Keerqin National Nature Reserve, China
3. Xianghai National Nature Reserve, China
4. Momoge National Nature Reserve, China
5. Zhalong National Nature Reserve, China
6. Middle Aldan Site Complex, Russia
7. Kytalyk Resource Reserve, Russia
8. Kunovat River Basin, Russia
9. Konda & Aymka Rivers Basin, Russia
10. Tyumen & Kurgan Transboundary Area, Russia
11. Tontegir & Zhanshura Lake, Kazakhstan
12. Naurzum Lake System, Kazakhstan
13. Zharsor & Urkash Lakes, Kazakhstan
14. Kulykol Lake, Kazakhstan



Contacts for more information:

INTERNATIONAL CRANE FOUNDATION
E-11376 Shady Lane Road, Baraboo, WI 53913-0447, USA
Tel. +1-608-356-9462; Fax: +1-608-356-9465
WEBSITES: ICF: www.savingcranes.org
Siberian Crane Wetland Project: www.scwp.info
Siberian Crane Flyway Coordination: www.sibeflyway.org